

RAPPORT ANNUEL

2000-2001

La mission

« Les enfants, les jeunes et leur famille, une priorité à Montréal »

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les jeunes contrevenants ainsi que des dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la médiation familiale, les Centres jeunesse de Montréal ont des mandats précis à remplir auprès des jeunes en difficulté et leur famille :

- ils sont garants de la protection des jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis;
- ils aident les jeunes et les jeunes mères qui connaissent des difficultés d'adaptation à retrouver les capacités et l'équilibre nécessaires pour fonctionner dans leur milieu;
- ils amènent les jeunes qui commettent des délits à mettre fin à leur agir délinquant et à prendre leurs responsabilités face à la société.

Pour être en mesure d'apporter une solution à ces diverses situations, les Centres jeunesse de Montréal doivent d'abord et avant tout, soutenir les parents et les aider à restaurer leurs responsabilités et leurs capacités. Les Centres jeunesse de Montréal s'appuient également sur les ressources de la communauté et sur le réseau d'établissements et d'organismes qui interviennent auprès des jeunes et des familles.

Notre établissement s'est doté d'un guide de conduite éthique qui précise les droits des usagers et les conduites attendues de la part de son personnel.



Mot de la présidente du conseil d'administration

Il me fait plaisir, au nom du conseil d'administration, de présenter le bilan de l'année 2000-2001. Une année qui, bien que marquée par des turbulences, témoigne encore une fois de l'engagement et du dévouement de notre personnel pour la cause des enfants et des jeunes. Les nombreuses réalisations qui figurent au présent rapport constituent autant d'illustrations des activités, projets ou programmes qui se font au quotidien dans une perspective d'aide aux enfants et aux jeunes en grande détresse, de même qu'à leur famille.

La mise en place des Centres jeunesse de Montréal à partir de 13 établissements, en 1993, constitue un immense défi. À cela s'ajoutent d'autres défis: ceux posés par les compressions budgétaires, par l'augmentation significative de la clientèle desservie en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, par le départ de nombreux employés à la retraite, par la redéfinition de l'offre de services et par les nombreuses accréditations syndicales. Bref, autant de réalités qui occasionnent des difficultés importantes au plan de la gestion et qui ont un impact significatif sur le climat de travail, sur la confiance du personnel à l'égard de la direction et sur la qualité des services offerts à la clientèle.

Préoccupé par cette situation particulièrement problématique, le ministère de la Santé et des Services sociaux procède, à compter de juillet 2000, à une inspection ministérielle au sein de notre établissement. Le rapport d'inspection est déposé publiquement en décembre et, suite à ce dépôt, le conseil d'administration convient de mesures à mettre en place afin d'assurer le suivi des recommandations portant notamment sur la gestion clinique, la gestion administrative et la gestion financière.

Conscient des problèmes soulevés et soucieux d'y remédier, le conseil d'administration souhaite associer le personnel à la recherche de solutions en lien avec les constats du rapport de l'inspection ministérielle. Cependant, la partie syndicale ne s'associe pas à cette démarche et mécontente de certaines conditions de travail, recommande plutôt à ses membres de boycotter un ensemble d'activités professionnelles. Dans ce contexte, et dans une perspective de rapprocher les parties, le conseil d'administration propose l'intervention d'un médiateur du ministère du Travail. Les rencontres de médiation se tiennent au début du mois de mars et permettent la reprise du dialogue entre la direction et les instances syndicales.

L'année 2000-2001 a été marquée par des départs importants. En novembre 2000, M. Yvon Guérard quitte son poste après 5 années comme directeur général. En février 2001, M. André Huberdeau, président du conseil d'administration depuis 1992, se désiste de sa fonction et le conseil me désigne alors à la présidence.

Au début de l'année 2001, le processus de sélection d'un nouveau directeur général est enclenché. Au terme de ce processus, M. Jean-Pierre Duplantie entre en fonction en juin 2001 à titre de directeur général des Centres jeunesse de Montréal. Dès son arrivée, ce dernier s'inscrit dans une démarche de connaissance du milieu et d'identification des dossiers prioritaires et des actions à entreprendre. Nous en sommes maintenant au stade de l'action concertée, au stade de l'unification de nos forces à titre d'administrateurs, de gestionnaires, de personnel clinique et de personnel administratif et de soutien, pour assurer aux jeunes et à leur famille les meilleurs services possibles en tenant compte des ressources disponibles.

Le conseil d'administration remercie tout le personnel pour son engagement constant à l'égard des jeunes et de leur famille. Tous les membres du conseil d'administration s'unissent à moi pour inviter chacune et chacun à s'associer pour bâtir progressivement un milieu où des services de très grande qualité seront offerts et où il sera intéressant d'y travailler.

Louise P. Hétu
Louise P. Hétu, présidente du conseil d'administration



Mot du directeur général

Depuis ma récente entrée en fonction, j'ai entrepris une tournée auprès du personnel et j'ai consulté certains de nos partenaires externes afin de bien cerner les problèmes auxquels nous sommes confrontés et d'identifier des mesures qui permettent d'améliorer sensiblement la situation actuelle.

Le plan d'action, qui est actuellement proposé au personnel des Centres jeunesse de Montréal, s'inspire de ces consultations. Tout en reconnaissant la détresse vécue par le personnel au sein de l'établissement, il identifie un ensemble de mesures devant être mises en place à court, à moyen et à long terme. Ces mesures s'inscrivent dans l'un ou l'autre des six grands enjeux suivants :

- l'amélioration de la qualité des services,
- l'assainissement du climat de travail,
- l'atteinte de l'équilibre budgétaire,
- la consolidation de la structure organisationnelle,
- le développement de la concertation avec les partenaires dans le réseau des services à la jeunesse,
- une meilleure connaissance, à l'interne et à l'externe, de nos services.

Ce plan d'action vise à répondre concrètement aux difficultés identifiées par l'ensemble du personnel. Nous comptons y arriver notamment en améliorant le soutien professionnel, en révisant la charge de travail du personnel, en éliminant le surnombre de jeunes, tant en famille d'accueil qu'en foyer de groupe, en améliorant l'intensité et la continuité des services, en révisant l'offre de services, de même qu'en suscitant la mobilisation du personnel.

Au-delà des enjeux du plan d'action et des mesures qui y sont proposées, nous préconisons des valeurs qu'il importe de réaffirmer. Au plan clinique, ces valeurs portent sur la priorité que nous accordons aux enfants, aux jeunes et à leur famille, la nécessité de leur offrir le bon service, au bon moment, dans le bon milieu, tout en faisant appel aux ressources appropriées, de même que l'importance de dispenser rapidement des services, avec la bonne intensité. Au plan de la gestion, ces valeurs sont : le respect, la transparence, l'écoute, la reconnaissance, le travail d'équipe, l'imputabilité et la rigueur. Le succès de notre action auprès des jeunes et de leur famille doit reposer sur du personnel engagé, reconnu et bien soutenu.

Nous sommes confiants que l'actualisation du plan d'action nous permettra d'atteindre les résultats escomptés. Toutefois, même si la réalisation de ce plan d'action concerne la direction et le conseil d'administration, elle repose d'abord et avant tout sur chacun d'entre nous et sur chacune de nos équipes de travail. C'est ensemble que nous devons amorcer le changement.

Je remercie les membres du conseil d'administration et tout le personnel pour la confiance manifestée depuis mon arrivée.

J. P. Duplantie
Jean-Pierre Duplantie, directeur général

Le service VISA

En janvier 2000, des intervenants se mobilisent pour réfléchir à la nécessité de développer un programme de réadaptation supportant l'intervention en aval et, par le fait même, élaborer une offre de services favorisant la réinsertion sociale de nos jeunes adolescents hébergés en services de réadaptation.

Le service VISA voit donc le jour en juin 2000 dans cette perspective. Il s'adresse aux jeunes qui nécessitent un support accru et intensif sans quoi, la réinsertion sociale ne pourrait être envisagée. Avec ce support, les placements peuvent être écourtés ou la prolongation d'ordonnance évitée. Ce projet crée de l'espoir et une plus grande motivation à la mobilisation chez le jeune et ses parents; il favorise une reprise de contacts parents/jeune plus harmonieuse et plus stable. Il tente aussi de mobiliser le parent et d'explorer de nouvelles façons de résoudre la situation problématique.

L'équipe du projet développe de plus en plus une expertise au niveau de la réinsertion des jeunes, celle-ci se transmet aux intervenants en hébergement qui saisissent mieux l'importance de planifier le plus tôt possible la réinsertion et de remettre aux parents et aux jeunes, leurs responsabilités. L'accompagnement offert aux parents et aux jeunes, le désir d'innover, d'intervenir autrement, de faire différemment, facilitent le partenariat avec nos différents collaborateurs que ce soit les divers services à l'interne, les CLSC, les ressources communautaires, les commissions scolaires et autres.

Le programme VISA permet d'accompagner de 35 à 40 jeunes sur une base hebdomadaire. Depuis juin 2000, plus de 75 jeunes ont bénéficié d'une intervention terminale dans leur milieu familial ou autre type d'hébergement. Sur ce nombre, 7 jeunes ont été réorientés en foyer de groupe en internat.

Il est prévu qu'au cours des prochains mois, un projet semblable soit développé pour les 12-14 ans. Aussi, les intervenants de l'équipe VISA se pencheront, avec différents collaborateurs, sur les besoins d'hébergement pour les 17 ans et plus.

Beaucoup de travail reste à faire pour répondre aux besoins des jeunes et de leur famille dans leur projet de réinsertion sociale. Nous croyons toutefois qu'il importe d'impliquer les jeunes et leur famille dans la recherche de solutions et l'actualisation de ces projets.

Projet d'intervention concerté sur le suicide chez les jeunes

Des recherches récentes auxquelles ont collaboré les Centres jeunesse de Montréal démontrent que les jeunes en centres jeunesse forment un groupe à risque très élevé de suicide. C'est pourquoi nous avons initié, avec le département de pédopsychiatrie de l'Hôpital Sainte-Justine et avec la collaboration de Suicide-Action Montréal, les CLSC et les écoles de la CSDM, un projet innovateur intitulé *Projet d'intervention concerté sur le suicide chez les jeunes qui vivent de graves difficultés d'adaptation sociale et affective*.

Il s'agit d'un projet pilote développé dans le cadre du développement des services de pointe de notre établissement et qui vise à implanter un modèle d'intervention concerté sur le suicide chez les jeunes usagers du réseau des Centres jeunesse de Montréal et de leurs partenaires. Les coordinations des territoires 3 et 4 de notre établissement ont été ciblées afin de développer ce projet supporté financièrement par la Régie régionale de Montréal-Centre.

Ce projet vise à assurer des interventions rapides, concertées et continues auprès des jeunes à risque de suicide et auprès de leur famille. Son but ultime est de diminuer le suicide chez les jeunes.

Déjà, depuis l'automne 1999, une quarantaine d'intervenants, gestionnaires, chercheurs et conseillers des Centres jeunesse de Montréal, des CLSC Plateau Mont-Royal et Des Faubourgs, des centres hospitaliers, des milieux scolaires et des organismes communautaires ont participé activement à des travaux visant à déterminer un modèle d'intervention concertée intersectoriel auprès des jeunes à risque de suicide, modèle qui pourrait par la suite être généralisé à d'autres territoires de CLSC. Le processus de travail comporte 4 étapes : identification des problèmes et des solutions, détermination des priorités et planification de la mise en œuvre des solutions, implantation du modèle et évaluation. Ces travaux sont chapeautés par un processus de recherche évaluative impliquant la collaboration de l'Institut universitaire des CJM et du Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie de l'Université du Québec à Montréal.

Les partenaires au projet amorcent dès maintenant la généralisation de projet sur quatre autres territoires de CLSC à Montréal (Saint-Louis du Parc, Petite-Patrie, Verdun/Côte St-Paul et Villeray).



Près d'une centaine de personnes ont participé à une journée débat portant sur le placement d'enfants et d'adolescents issus de l'immigration. M. Etsianat Ondongh-Essalt, ethnopsychanalyste de la Case de Déméter à Paris, a alors agi comme conférencier.

L'enseignement

De nouveau cette année, la formation à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse a été dispensée en début de stage. Cette formation d'une durée de 6 jours pour les stagiaires du secteur psychosocial et de 3 jours pour la réadaptation, est offerte dans l'optique de mieux préparer les stagiaires au spécifique de l'intervention en centre jeunesse. Plus de 100 étudiants ont été formés cette année, incluant un nombre important de stagiaires provenant des centres jeunesse de la grande région métropolitaine.

Du côté des intervenants impliqués dans une tâche de supervision de stagiaires, la formation de base à la supervision pédagogique a été reconduite cette année (5 jours, secteur psychosocial). Encore là, la participation est demeurée importante; plus de 25 intervenants se sont inscrits, dont plusieurs étaient référés par nos partenaires des centres jeunesse de la grande région métropolitaine. De plus, pour une première fois cette année, une formation avancée à la supervision (5 jours, secteur psychosocial) a été offerte, garantissant ainsi un cadre d'échange et de perfectionnement pour nos intervenants seniors et ceux de nos partenaires.

Nombre de jours de stage	
niveau universitaire	2935
niveau collégial	1156
TOTAL	4091

L'Atelier du Sud-Ouest

Plus de 200 jeunes des Centres Jeunesse de Montréal ont participé à des stages en ateliers de travail dans le cadre de l'Atelier du Sud-Ouest. Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale où les stages en ateliers constituent une première étape d'un processus éducatif formel qui vise à augmenter le niveau d'employabilité de jeunes en grande difficulté d'adaptation.

Trois partenaires en employabilité que sont la Corporation des Ateliers des CJM, le Programme d'Initiation au Travail Région Est de Montréal (PITREM), Opération Placement Jeunesse (OPJ) ainsi que des organismes scolaires se sont joints au service de développement de l'employabilité pour concrétiser ce projet et le rendre accessible au plus grand nombre de jeunes possible. Mentionnons également qu'Emploi Québec a investi 136 000 \$ dans ce projet.

Cette dernière année d'opération a permis de démontrer que l'atelier offrait aux jeunes une expérience qui leur permettait de mieux performer dans leur cheminement et le développement de leur employabilité. Les tâches proposées aux jeunes sont variées et permettent aux participants d'expérimenter des rôles différents et des responsabilités nouvelles.

Pour l'avenir, on vise de plus en plus à intégrer un grand nombre de partenaires qui contribueront à offrir un continuum de services présentant un plus grand nombre de volets dans le but de faciliter l'intégration au marché du travail.

Les services psychiatriques

Un groupe de travail multisectoriel, réunissant des représentants de la Direction de la protection de la jeunesse, de la Direction des services à la jeunesse, de l'Accès et de la Direction de la recherche et du développement, a été mis en place cette année afin d'élaborer une vision commune des besoins des enfants et des jeunes en matière de services psychiatriques et d'explorer les diverses avenues possibles afin d'offrir des réponses spécifiques complémentaires et concertées avec le milieu de la psychiatrie.

À partir d'un état de situation, des démarches ont été faites auprès de certains centres hospitaliers afin d'améliorer l'accès aux services psychiatriques pour les jeunes que nous desservons ou pour leurs parents. Dans la perspective d'améliorer l'accès aux services pédopsychiatriques pour nos jeunes, diverses modalités de fonctionnement furent expérimentées.

À l'été 2000, une première expérience fut initiée en collaboration avec l'Hôpital Ste-Justine pour les enfants de 6 à 12 ans nécessitant une évaluation pédo-psychiatrique en situation semi-urgente. Devant les résultats positifs de cette expérience, qui fait appel notamment à des agents de liaison dans chacun de ces deux milieux, il fut proposé de l'étendre à la clientèle adolescente. En janvier 2001, débute donc une deuxième expérimentation, toujours avec l'Hôpital Ste-Justine, pour nos adolescents qui ont besoin d'une évaluation pédopsychiatrique en semi-urgence. Au fur et à mesure de cette expérimentation, une nouvelle modalité se précise qui est celle d'accompagner les intervenants dans le processus de demandes de services pédopsychiatriques. Au total, une trentaine de situations furent traitées.

En décembre 2000, une entente de service est établie avec l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour la mise sur pied d'un projet-pilote conjoint. Cette entente permet d'assurer la disponibilité d'un médecin, une journée par semaine, au Bureau Est, pour de la consultation pédopsychiatrique pour notre clientèle adolescente habitant le secteur desservi par ce centre hospitalier. Un psychologue de notre Direction de la recherche et du développement est impliqué; il reçoit les demandes, les analyse pour juger de leur pertinence et travaille en collaboration à la coordination du service.

En septembre 2000, une entente est également établie avec l'Institut Philippe-Pinel qui nous a permis d'obtenir les services d'un médecin une demi-journée par semaine sur le site de Cité des Prairies. C'est une de nos infirmières qui coordonne les demandes et qui travaille en collaboration avec le psychiatre.

Notons également que l'entente conclue antérieurement avec l'Hôpital Douglas se poursuit. Cet entente permet l'accès à un pédopsychiatre pour de la consultation clinique auprès des intervenants.

En plus de ces différentes expérimentations de collaboration avec les centres hospitaliers, le groupe de travail a conclu à l'importance de développer certains outils facilitants :

- Une fiche/liaison a été conçue afin de faciliter la formulation de la demande et la cueillette des informations pertinentes lors de référence en pédopsychiatrie. Cette outil a d'ailleurs été validé auprès de l'agent de liaison de l'Hôpital Ste-Justine.
- Un questionnaire a été élaboré à l'intention des intervenants pour cerner de façon plus pointue les besoins de suivi psychiatrique et d'identifier les jeunes en attente de ces services. Cela devrait permettre de préciser la nature des besoins et leur volume. Il est prévu que ce questionnaire soit utilisé dès l'automne 2001.

Le travail effectué dans l'année et les diverses expériences en cours, ont facilité l'accès aux services pédopsychiatriques mais beaucoup d'obstacles restent à franchir. Au-delà de la clarification des mécanismes de référence et de l'établissement de passerelles facilitatrices, il s'agit d'établir de réelles collaborations pour la mise en place de services complémentaires et concertés qui répondent aux besoins des jeunes nécessitant des services psycho-sociaux ou de réadaptation et à la fois de services psychiatriques eu égard aux problèmes de santé mentale qu'ils éprouvent.



Une brochure portant sur la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents a été distribuée à tous les jeunes adolescents suivis par nos intervenants. Cette brochure résumait les faits saillants d'une recherche menée par l'IRDS.

La recherche

Le secteur de la recherche a été marqué par plusieurs développements importants au cours de l'année 2000-2001. Il faut mentionner tout d'abord la reconnaissance de l'IRDS à titre de partenaire majeur dans le développement du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. Ce centre, l'un des cinq constitués au Canada, apporte une visibilité accrue à l'IRDS et permet le développement de projets de recherche important en lien avec des partenaires de tout le Canada. À titre d'exemple mentionnons un projet qui consiste à implanter et évaluer un programme destiné aux familles négligentes, auquel collabore, avec Toronto et Trois-Rivières, l'équipe du territoire 3 des Centres jeunesse de Montréal. Soulignons aussi une enquête sur les comportements à risque chez les adolescents pris en charge par la protection de la jeunesse effectuée en collaboration avec trois universités ontariennes.

À l'automne 2000, l'étude d'incidence sur les mauvais traitements et les troubles de comportement a produit ses premiers résultats de recherche dans le cadre du congrès conjoint CLSC-Centres jeunesse.

Le projet MAP (mères avec du pouvoir, une place, une paye, un projet de vie) a accueilli ses premières familles en janvier dernier. Pour sa part, « Prospère », qui travaille au développement de l'engagement paternel, a lancé le printemps dernier son rapport de recherche. De son côté, le groupe de recherche « Jeunesse et Gangs de Rue » a amorcé le démarrage de leur projet dans trois quartiers, soit Montréal-Nord, Villerey-Petite Patrie et Longueuil.

L'élaboration du guide de dépistage des mauvais traitements psychologiques va aussi bon train et une première version sera en expérimentation à l'automne 2001. Sans être exhaustif, ce court bilan de l'année qui vient de se terminer permet de voir combien la programmation de recherche de l'IRDS va bon train et que les travaux évoluent tel que prévu. D'autres projets se développent actuellement: mentionnons, une poursuite de l'étude sur la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents (spécifiquement ceux aux Centres jeunesse de Montréal), des travaux sur la relation père-enfant et qui vise une plus grande intégration de la problématique des pères dans les centres jeunesse. Bref, une année encore remplie de projets stimulants et soutenant pour notre milieu d'intervention.

La protection de la jeunesse

Quelques chiffres...

Jour après jour, nous pouvons identifier les impacts de la détresse vécue par des enfants et des familles à Montréal. Il faut connaître les conditions de misère économique et sociale ou d'isolement dans lesquelles ces familles se retrouvent pour comprendre toute la complexité d'une intervention en protection de la jeunesse. Le Directeur de la protection de la jeunesse et les personnes qui agissent en son nom sont témoins de ces souffrances.

Voici illustré en quelques chiffres le volume des situations traitées par la direction de la protection de la jeunesse au cours de la dernière année. Le bilan présenté ici pourra servir à mieux apprécier le nombre de jeunes abandonnés, négligés ou abusés et ceux qui présentent des difficultés graves de comportement qui ont fait l'objet d'une intervention du DPJ.

Au cours de l'année 2000-2001, 6961 signalements ont été enregistrés, soit 669 de plus que l'année précédente.

Comme on peut le voir, le taux de signalements retenus ayant fait l'objet d'une évaluation est passé de 50,3 % à 54,8%. Plus de la moitié, soit 52% concerne les situations de négligence. Pour 19%, il s'agit de problèmes de comportement. Les situations d'abus sexuels sont présentes dans 9% des signalements retenus. Dans les situations de négligence et d'abus, on remarque une légère hausse, alors que pour les problèmes de comportement, on observe une diminution de 2%. Les situations d'abus physiques représentent 19% des signalements retenus, soit une baisse de 1% par rapport à l'année dernière. Les situations d'abandon ont aussi diminué en passant de 3% à 1%.

Les situations de jeunes desservis par les Centres jeunesse de Montréal sont revues au moins annuellement et parfois plus souvent par une équipe de 11 réviseurs. Au cours de l'année 2000-2001, 4551 révisions ont été conclues. Pour 1158 dossiers, la révision de la situation a amené une fermeture du dossier en protection de la jeunesse.



Mesdames Francine Paquette et Denise Lalonde se sont méritées un prix de reconnaissance de l'excellence remis par le conseil multidisciplinaire pour leur programme "À chaque enfant son projet de vie permanent"



Le projet de formation sur l'attachement, de mesdames Carole Côté, Michelle St-Antoine et Nicole Provost (absente de la photo) ainsi que de monsieur Daniel Paquette a été retenu comme projet finaliste dans le cadre des Prix de l'Association des centres jeunesse du Québec.

Des projets en protection de la jeunesse

GUIDE DE NON-FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Dans le cadre du comité inter-établissements CSDM-CJM, le service de Réception et traitement des signalements de la Direction de la protection de la jeunesse a élaboré un guide de signalement pour la non-fréquentation scolaire en collaboration avec Michel Doray, responsable du partenariat-réseau à la Direction de la recherche et du développement, et nos partenaires des Commissions scolaires de la région de Montréal. Se sont aussi associés à la démarche les CLSC, les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et les écoles anglophones.

Le guide explique les démarches effectuées par le DPJ lors du traitement d'un signalement pour non fréquentation scolaire, situe les responsabilités des commissions scolaires et celles du DPJ. Il définit aussi clairement les critères de rétention d'un signalement.

Dès septembre 2001, le Directeur de la protection de la jeunesse a rencontré différents groupes de directeurs d'école de la CSDM. Par la suite, le chef de service de l'Accueil DPJ, monsieur Serge Descôteaux, a poursuivi les rencontres afin de compléter la tournée des différentes commissions scolaires. Le guide ainsi que la fiche de signalement sont disponibles sur le site internet des Centres Jeunesse de Montréal. Le guide sera présenté prochainement à la table des DPJ et de l'Association des Centres jeunesse du Québec en vue d'une éventuelle mise en application au niveau provincial.

PROJET DE VIE

La préoccupation de procurer un « projet de vie » stable et permanent aux enfants qui nous sont référés n'est pas nouvelle aux Centres jeunesse de Montréal. Depuis 1990, de nombreux travaux de réflexion concernant l'impact pour un enfant de l'absence d'un projet de vie à long terme ont été réalisés donnant lieu à quelques principes d'action relatifs à cette problématique.

Assurer un projet de vie pour les jeunes enfants qui sont à risque de vivre une instabilité relationnelle pose un défi considérable. De nombreux enjeux sont en cause. Chaque situation d'enfant est unique. De multiples dilemmes cliniques, sociaux et éthiques se posent et les décisions ont des impacts majeurs sur la vie de l'enfant et de ses proches. C'est dans le but de relever ce défi qu'un programme d'intervention visant à prévenir la dérive du projet de vie pour les enfants de 0 à 5 ans est actuellement en expérimentation depuis le 5 février 2001 dans le cadre d'un projet-pilote qui s'actualise pour la clientèle 0-5 ans de deux territoires. Une évaluation de l'implantation portant sur 8 mois de pré-expérimentation doit venir bonifier le programme et permettre d'en rédiger une version plus achevée.

GUIDE SUR LE LIBELLÉ DES RECOMMANDATIONS AU TRIBUNAL

L'an dernier, deux documents ont été produits pour outiller les personnes autorisées en lien avec la présentation des requêtes au Tribunal de la jeunesse : un guide de rapport au Tribunal et un guide sur le libellé des recommandations au Tribunal. Ces deux outils ont été présentés à l'ensemble des intervenants assumant les responsabilités des personnes autorisées dans le cadre d'une tournée effectuée dans les territoires par la Directrice de la protection de la jeunesse par intérim, accompagnée de l'adjoint à la direction du Contentieux. Ces rencontres ont été en même temps l'occasion d'échanges intéressants entre la DPJ et les personnes autorisées.

Le contentieux représenter, conseiller et soutenir

Le personnel de la direction du contentieux a consacré la majorité de ses efforts au cours de la période 2000-2001 à exécuter les mandats de judiciarisation qui lui ont été confiés par le directeur de la protection de la jeunesse. En effet, une augmentation significative du nombre de signalements ainsi qu'une augmentation de la durée de prise en charge ont amené le directeur de la protection de la jeunesse à saisir la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, d'un plus grand nombre de situations d'enfants.

C'est dans ce contexte que la Direction du contentieux a représenté le directeur de la protection de la jeunesse dans 7 801 audiences devant la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, dont 2075 en urgence.

De plus, dans une perspective d'intervention en amont et du rôle de conseiller juridique des avocats et avocates du contentieux, deux avocats de la direction ont participé au comité avisé sur l'enfance abandonnée, de manière à apporter un éclairage légal au projet de vie élaboré pour les enfants en situation d'abandon ou en voie de l'être.

Statistiques annuelles

Cette année, 17 764 usagers et leur famille ont reçu des services des Centres jeunesse de Montréal

- De ce nombre, 70% (12 521) étaient desservis dans leur milieu naturel et 30% (5 243) étaient placés dans une ressource d'hébergement
- 56% (9 955) étaient des garçons alors que 44% (7 809) étaient des filles.

PROTECTION DE LA JEUNESSE

9 394 jeunes ont reçu des services

Signalements traités	6 961	
Signalements retenus*	3 813	55%

*Un signalement est retenu pour toute situation d'enfant (0-17 ans), apparentée à un des alinéas des articles 38 et 38.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse, rapportée au Directeur de la protection de la jeunesse et pour laquelle ce dernier partage la présomption du signalant. Conséquemment, une évaluation approfondie des faits rapportés sera menée auprès de l'enfant et de ses proches.

Signalements retenus par problématique

• Négligence	1 997	52%
• Trouble de comportement	700	19%
• Abus physique	737	19%
• Abus sexuels	324	9%
• Abandon	55	1%

Evaluations terminées	3 545	
Orientations terminées	1 664	
Prises en charge débutées en cours d'année	1 524	
Taux de judiciarisation		55%

LES JEUNES CONTREVENANTS (12 À 17 ANS)

2 676 jeunes ont fait l'objet d'une intervention du Directeur provincial

Services rendus suite à une demande du Substitut du Procureur Général

• Évaluations-orientations	1 130
• Mesures de rechange non ordonnées	683

Nombre de services rendus suite à une demande ou à une décision du Tribunal

• Rapports prédécisionnels complétés	390
• Mesures probatoires avec suivi	630
• Mise sous garde – milieu ouvert	233
• Mise sous garde – milieu fermé	231
• Autres mesures ordonnées	880

Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une décision ou d'une demande du Tribunal	973
---	-----

LES AUTRES PROGRAMMES

5 694 usagers ont reçu des services

68% (3876) étaient des adultes et 32% (1818) des enfants

L'adoption

• Enfants pris en charge	230
• Parents	378
• Enfants légalement adoptés	76
• Familles postulantes et évaluées en cours d'année	213

Recherches d'antécédents et retrouvailles	802
---	-----

Médiation et expertise

• Nombre d'enfants suivis dans le cadre du programme d'expertise psychosociale	312
• Nombre d'adultes inscrits au Service de médiation à la famille	1 157

Programme de réadaptation externe	1 007
-----------------------------------	-------

Programme de protection avec hébergement	269
--	-----

Portrait de la clientèle aidée et des ressources

Le 31 mars 2000, les Centres jeunesse de Montréal aidaient 8 051 jeunes (0-21 ans). Voici un portrait de leur situation et des ressources dont nous disposons pour leur offrir des services.

Selon le milieu de vie

62% (4 996) vivaient chez eux, dans leur famille

38% (3 055) étaient hébergés :

• en internat, sur nos 4 sites	21%	(639)
• en foyer de groupe ou foyer appartement	14%	(423)
• en ressource de type familial rattachée à nos territoires	61%	(1 865)
• dans un établissement hors de Montréal (essentiellement aux CJ de Laval)	4%	(128)

Selon le cadre de l'intervention

Ces usagers ont été aidés dans le cadre d'une intervention :

• psychosociale	60%	(4800)
• de réadaptation	15%	(1237)
• psychosociale et de réadaptation	25%	(2014)

Selon le cadre légal

Cette aide a été fournie aux jeunes et adolescents en vertu de :

• La Loi sur la protection de la jeunesse	73%	(5 839 ¹)
• La Loi sur les jeunes contrevenants	16%	(1 323 ²)
• La loi sur les serv. de santé et les serv. sociaux	11%	(889)

¹ 557 de ces jeunes étaient desservis par les CJ conjointement avec un autre centre jeunesse

² 266 de ces adolescents étaient desservis en vertu des deux lois (LJC et LPJ)

Les ressources

Pour rendre les services conformément à sa mission, les Centres jeunesse peuvent compter sur:

Le personnel

Nombre total d'employés	3020
Nombre d'employés équivalent temps complet	1862.94
Nombre de postes (1668 temps complet, 406 temps partiel)	2074
Nombre de cadres en stabilité d'emploi	7
Nombre d'employés en sécurité d'emploi	4
Nombre d'employés non détenteurs de postes	918

Les familles d'accueil

1041 ressources de type familial collaboraient avec les Centres jeunesse de Montréal pour un total de 1865 places occupées.

Les foyers de groupe

56 foyers de groupe et autres ressources intermédiaires



Le projet MAP (pour Mères avec pouvoir, Mères avec une paye, Mères avec un projet de vie) a débuté ses activités en cours d'année. Ce projet est le résultat de la concertation de 17 organismes. Sur la photo : Mme Michelle Issa, coordonnatrice du projet, M. Yvon Charbonneau, député d'Anjou-Rivières-des-Prairies et M. Michel Doray des Centres jeunesse de Montréal

Le conseil consultatif du personnel administratif et de soutien

L'année 2000-2001 aura été celle où le comité exécutif provisoire a jeté des bases solides au CCPAS, où cette structure de représentation a pris son essor, notamment par la tenue de son assemblée générale constitutive et l'adoption du règlement général de régie interne par les membres le 30 novembre 2000. À la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2001, les officiers ont présenté les activités du CCPAS et soumis le règlement général pour approbation. Le règlement est devenu officiel ce même jour.

En février, le bilan du sondage incluant les recommandations et le plan d'action a été envoyé à tous nos membres, au conseil d'administration, au comité de direction et aux instances syndicales de l'établissement. Soulignons que le comité exécutif s'est engagé à supporter ses membres lorsqu'ils ressentent le besoin d'être entendus par l'employeur et d'être partie prenante aux activités de l'établissement.

Les besoins et les attentes exprimés ont ainsi servi de fil conducteur au plan d'action de la fin d'année 2000 et de l'année 2001 et des actions immédiates ont été posées. Il est apparu urgent pour le comité exécutif d'être en mesure de joindre chacun de ses membres. Pour ce faire, un système d'envoi a été mis en place en tenant compte des particularités de distribution sur l'ensemble du territoire de l'établissement et en désignant une personne-ressource dans certains points de service.

Puis, un intérêt particulier a été porté au dossier de la formation. Une personne a été nommée responsable du dossier et représentante du CCPAS au comité aviseur au développement des ressources humaines. Une participation active à ce comité a favorisé la transmission de besoins spécifiques des membres et une collaboration étroite dans l'élaboration d'un programme de formation continue.

De plus, accroître la visibilité du CCPAS et tenir les membres bien informés sont devenus des impératifs au cours du processus d'implantation. La publication d'un bulletin mensuel, sur le point de voir le jour, satisfera cette double visée.

Comme le CCPAS est constitué de près d'une centaine de catégories d'emplois, inutile de préciser combien les intérêts, les besoins et les attentes du personnel sont très diversifiés. Le comité exécutif a la certitude que le sentiment d'appartenance au regroupement ne saura émerger que si des activités de rapprochement et d'apprivoisement lui sont proposées. Dans cette optique, un comité de travail a été formé pour organiser, à l'automne 2001, une journée à l'intention du personnel administratif et de soutien. Le dynamisme dont il fait montre à ce jour est porteur d'un succès assuré.

Progressivement, le CCPAS prend sa place au sein des Centres jeunesse de Montréal et sa participation au comité d'agrément et au comité de suivi au rapport d'inspection ministérielle en font foi.

Les élections en avril 2001 ont donné lieu à la formation du premier comité exécutif officiel. Les nouveaux membres, dans la foulée de ceux qui les ont précédés, ont réitéré le souhait que la présence du CCPAS au sein de l'organisation soit un lien constructif dans les rapports employeur-employés et que, de part et d'autre, nous puissions travailler ensemble à assurer la qualité des services qui soutiennent les activités cliniques et conséquemment la qualité des services dispensés aux jeunes et à leur famille.

Normand Dubuc, président

Conseil multidisciplinaire

Il y a eu passablement de mouvement au sein du conseil multidisciplinaire au cours de cette année. L'exécutif a été presque entièrement renouvelé avec l'arrivée, à la fin de l'automne 2000, de cinq nouveaux membres élus sur les six qui comptent l'exécutif. Au même moment ou presque, nous recevions les conclusions et les recommandations du rapport d'inspection ministérielle, qui questionnait le rôle que devrait jouer le conseil multidisciplinaire.

Dans ce contexte, l'exécutif, dans son plan d'action qu'il a déposé au conseil d'administration, à la direction générale puis à l'assemblée générale, a ciblé trois grands axes :

- comprendre et s'approprier notre mandat tel que prescrit dans la loi;
- maintenir et consolider les acquis;
- redéfinir le positionnement du conseil multidisciplinaire dans la foulée du rapport d'inspection ministérielle : « Gardien des pratiques professionnelles, participant actif dans l'organisation scientifique, conseil et avis en amont et en aval ».

En mars dernier, l'exécutif a déposé au comité de direction le bilan de la consultation de ses membres portant sur le thème de la continuité. Ce document cible, entre autres, les conditions et les responsabilités relevant de l'organisation et de chacun des cliniciens pour contribuer à la continuité clinique. Suite au dépôt de ce document, une résolution a été adoptée pour que l'établissement se dote d'une politique sur la continuité. Les travaux sont en cours.

Deux autres temps figurent également à notre bilan. Tout d'abord, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle où près de 130 cliniciens sont venus participer au grand débat portant sur « Le conseil multidisciplinaire: ce qu'on en pense, ce qu'on en dit ». Cet exercice aura permis de supporter la réflexion de l'exécutif dans la compréhension des attentes des cliniciens face à l'exercice de notre mandat et pour légitimer nos actions.

La journée professionnelle organisée à l'Université de Montréal sur le thème «Être parent au-delà de ce qui est apparent» a connu un très grand succès. En effet, plus de 500 participants étaient présents. À la clôture de cette journée, nous avons remis les trois prix de Reconnaissance de l'excellence. Les récipiendaires de ces prix sont mesdames Francine Paquette et Denise Lalande pour le programme « À chaque enfant son projet de vie permanent », monsieur François Chagnon et madame Francine Paquette pour le cadre de référence pour le développement et l'évaluation des programmes aux CJM. Mesdames Lucie Faulkner et Louise Papineau-Marois ont obtenu, ex-æquo, une distinction pour la constance dans la contribution et dans l'engagement professionnel. Nous avons aussi remis un nouveau prix cette année, le prix coup de cœur dédié à madame Murielle Bouchard pour sa générosité et son dévouement.

Par ailleurs, l'ensemble des autres comités permanents ont poursuivi leurs opérations. Trois numéros de la revue Défi-jeunesse ont été publiés, celle-ci est de plus en plus reconnue et en demande pour la qualité des contenus abordés.

Le comité des conférences-midi a mis en place six conférences dont une a été présentée en collaboration avec la coordination du développement des ressources humaines, soit celle de monsieur Boris Cyrulnik portant sur la résilience des enfants traumatisés. Les autres conférences ont traité de thèmes étroitement liés à la pratique clinique tels que l'aliénation parentale et la fragilité de la paternité.

Le conseil multidisciplinaire a poursuivi sa participation active à différents comités de l'établissement : le comité aviseur sur le développement des ressources humaines, celui de l'animation de l'Institut universitaire, le comité aviseur et scientifique de l'IRDS, le comité de soutien à la candidature de l'Institut universitaire. Nous avons été actifs sur les comités de la démarche d'agrément et des chantiers cliniques jusqu'à leur suspension.

Notons enfin que le conseil multidisciplinaire a poursuivi la parution du bulletin *L'écho du conseil multidisciplinaire* afin d'informer ses membres des divers dossiers traités par leur exécutif.

Jean Prémont, président



Plus de 120 personnes ont participé au débat qui s'est tenu dans le cadre de l'assemblée générale du conseil multidisciplinaire sur le thème "Le conseil multi; ce qu'on en pense, ce qu'on en dit!". Sur la photo : mesdames Anne-Marie Dussault, animatrice, Sylvie Théorêt, conférencière, Lucie Apothéloz, conférencière et monsieur Réjean Émond, conférencier.

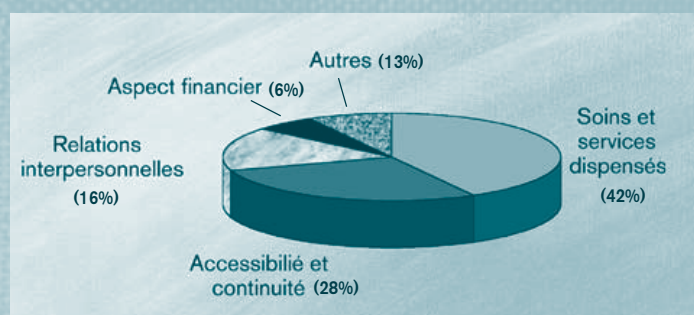
Les plaintes

Plus de personnes chaque année s'adressent au Bureau des plaintes pour y formuler une plainte, une demande d'assistance ou une demande d'information, atteignant ainsi un total de 484 nouvelles demandes en 2000-2001. L'augmentation du nombre de dossiers reçus, par rapport à l'année passée, se chiffre à 30,5%, alors qu'elle était de 6,0% en 1999-2000. Cette augmentation s'inscrit en discontinuité avec la tendance observée au cours des cinq précédentes années, la moyenne d'augmentation annuelle ayant alors été de 7,0%. La hausse de 4,6% du nombre total des usagers n'explique que très partiellement la hausse du nombre de plaintes. Chaque dossier pouvant comprendre un ou plusieurs objets de plainte, c'est un total de 674 objets de plainte que nous avons comptabilisés cette année.

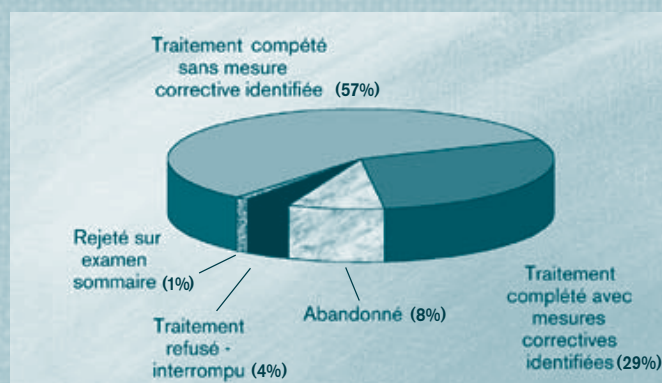
Toutes catégories de demandes confondues, les usagers représentent 18% de la clientèle du Bureau des plaintes, alors que les représentants légaux comptent pour 70% des demandes et les « autres » pour 12%.

CATÉGORIES DE PLAINTES

Chaque dossier plainte pouvant comporter un ou plusieurs objets de plainte, on compte 674 objets de plaintes. Ceux-ci sont répartis en cinq catégories, dont le partage d'année en année est relativement stable.



Voici comment se décompose chaque catégorie de plainte. Les 188 objets portant sur l'*accessibilité et à la continuité des services* concernaient des questions de délai, de refus de service, de transfert, de continuité de services. Quant aux 280 objets portant sur les *soins et services dispensés*, ils visent l'habileté technique, l'évaluation et le jugement professionnel, le traitement, une décision ou l'intervention, ou finalement l'organisation des soins et services. Les 108 objets qui portaient sur les relations interpersonnelles incluent toutes les allégations relatives aux attitudes adoptées par le personnel dans l'établissement de la relation d'aide, attitudes jugées par les personnes qui les formulent non propices au maintien de cette relation, sinon carrément abusives; il s'agit donc de fiabilité, d'empathie, de comportement général, d'abus, de violence ou de respect de la personne. Quant aux 41 objets portant sur les *aspects financiers*, ils visent majoritairement la contribution au placement, mais aussi des réclamations, de l'aide matérielle et financière, et autres. Les 30 objets portant sur les *droits particuliers* visent l'information adéquate, le dossier de l'usager et le dossier de plaintes, le consentement aux services, l'accès à un régime de protection et finalement le droit de porter plainte. Et pour terminer 21 objets portaient sur l'environnement et les ressources matérielles et soulevaient des questions portant sur l'alimentation, la mixité des clientèles, l'hygiène et la propreté des lieux, l'organisation spatiale, le confort et la commodité, les activités de la vie quotidienne, la sécurité et la protection ainsi que les équipements et le matériel.



NIVEAUX DE TRAITEMENT

En regard de ce qu'il est advenu suite au traitement de ces plaintes, le tableau suivant indique le niveau de traitement donné.

En ce qui concerne les plaintes ne comportant pas de mesures correctives, des données spécifiques sont fournies afin de mieux illustrer les suites qui y sont quand même données. On y apprend entre autres, que les 387 objets concernés étaient répartis dans 273 dossiers dont 13,2% comportaient au moins un autre objet avec application de mesures correctives. Et pour les objets n'ayant pas reçu de mesures correctives, 28,2% ont reçu une suite de type information (générale, clarification ou orientation), 23,2% ont reçu une assistance (consultation ou intercession/liaison); cependant que 48,6% n'ont bénéficié d'aucune action spécifique.

Le Comité des usagers

LE DOSSIER DE LA PERMANENCE

Depuis plusieurs années, le Comité des usagers négocie la permanence du poste de son agent de liaison. En cours d'année, ce poste a été créé par l'établissement et ce pour une durée minimale de 4 ans.

LE PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LES FONCTIONS DU COMITÉ DES USAGERS

Le protocole d'entente du Comité des usagers ayant été approuvé par le conseil d'administration en avril 2000, nous avons entrepris une tournée de promotion auprès des équipes d'intervenants de l'organisation. Cette tournée vise à sensibiliser les équipes à l'importance de permettre aux jeunes et aux parents de faire valoir leur droit à exprimer leur point de vue dans un contexte neutre, lors des rencontres de clarification. Nous observons déjà des résultats de cette démarche : les demandes d'accompagnement ont considérablement augmenté au cours de la dernière année (de 5 à 25 accompagnements).

LE GUIDE SUR L'HÉBERGEMENT À L'INTENTION DES PARENTS

Un guide pour les parents est maintenant disponible. Ce guide comporte des informations sur les types de ressources, les modalités des divers types d'hébergement, les mesures disciplinaires et de sécurité et les contributions financières au placement. Le lancement officiel a eu lieu le 11 juin 2001 en présence de nombreux parents, jeunes et intervenants. Un deuxième guide sera réalisé au cours de l'année, traitant des aspects légaux liés à une prise en charge par les Centres jeunesse de Montréal.

UNE AUGMENTATION DE LA DEMANDE DE SERVICES

D'année en année, nos services sont davantage sollicités par les parents, les jeunes et les intervenants. Le nombre d'appels reçus a grimpé au-delà des 1000 appels (+59%) pour 273 dossiers actifs (+35%) dans l'année.

LE COMITÉ DES JEUNES

Le Comité des jeunes s'est principalement centré sur l'évaluation de la satisfaction des jeunes à l'égard de certains services reçus. Une démarche a été faite en collaboration avec les services alimentaires, se soldant par un nouveau menu d'été, élaboré à partir des commentaires et suggestions des jeunes. De plus, un sondage sur les unités d'arrêt d'agir a été présenté aux jeunes utilisateurs des unités Le Boréal, l'Intervalle et le Goéland ainsi qu'à leurs éducateurs de référence. L'objectif souhaité est de mesurer les perceptions des jeunes et des éducateurs dans le but d'améliorer ce service.



Messieurs André Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, Jean-Richard Victor, Martin Gagnon et Emmanuel Beaubrun, lors du lancement du projet "Plateau de travail de l'Aréna Mont Saint-Antoine, soutenu par le Fondation des Centres jeunesse de Montréal.



Les ressources humaines

TRANSFERT DU CENTRE D'APPELS DU SERVICE DE LA LISTE DE RAPPEL

En cours d'année, le directeur décidait de procéder au transfert du volet "rappel au travail" du service de la liste de rappel de la Direction des services à la jeunesse vers la Direction des ressources humaines. Ainsi, depuis septembre 2000, le personnel affecté à ces activités relève de la coordination de la Dotation et administration des conditions de travail. Cette décision fut prise dans le but d'améliorer la concertation et la cohérence des processus de gestion associés aux activités de recrutement du personnel, du rappel au travail et du paiement du personnel temps partiel occasionnel. Dans ce cadre, suite à un exercice approfondi de réflexion de même que de consultations auprès des instances syndicales, la Direction des ressources humaines s'est dotée d'orientations sur la gestion de la liste de rappel.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE FORMATION DES CADRES

Les Centres jeunesse de Montréal se sont engagés dans une démarche de reconnaissance des compétences de ses cadres et de leur développement.

L'environnement de travail des cadres s'est complètement métamorphosé lors des dernières années, particulièrement en ce qui a trait aux tâches et au contexte de gestion. C'est en tenant compte de ce contexte que l'organisation privilégie une approche de parrainage centrée sur les besoins de chaque cadre et en mettant de l'avant un plan individuel de développement des compétences. Un tel plan permet de déterminer un programme de développement adapté aux besoins du cadre tenant compte des attentes sous forme de développement des compétences de base en gestion et de les soutenir dans leur nouveau rôle. À ce propos, notons qu'une *Politique de gestion sur le développement des cadres* a été approuvée par le comité de direction afin de supporter et baliser cette opération.

FORMATION AVEC UNE INVITÉE DE MARQUE

La coordination du développement des ressources humaines organise des événements spéciaux en invitant des formateurs de calibre international afin d'enrichir la réflexion et la connaissance sur les problématiques et approches inscrites au programme de formation et de perfectionnement de l'établissement. Ainsi, les 7 et 8 novembre 2000, des intervenants des Centres jeunesse de Montréal ont pu bénéficier d'un enseignement de grande qualité avec une invitée de marque, madame Insoo Kim Berg, qui est une spécialiste de l'approche orientée vers les solutions, dans le cadre d'interventions qui se réalisent avec une clientèle contrainte de consulter. Cette visite a été fort appréciée par les intervenants concernés, notamment ceux qui ont déjà participé ou qui participent actuellement aux formations dispensées sur *L'approche médiation dans la gestion des conflits familiaux en contexte d'autorité*. Cette activité fut organisée par le service d'Expertise et de Médiation en collaboration avec la coordination du développement des ressources humaines des Centres jeunesse de Montréal.

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal

Nous avons vérifié, conformément aux normes de vérification reconnues au Canada, le rapport financier annuel de Les Centres jeunesse de Montréal pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 présenté sous la forme prescrite par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Nous avons exprimé une opinion sur ce rapport financier annuel comportant la restriction suivante :

Le résultat des opérations des activités principales se solde par un excédent des charges sur les revenus au montant de 483 778 \$.
Ce résultat va à l'encontre de l'article 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux.

À notre avis, les renseignements financiers présentés dans le rapport annuel d'activités de Les Centres jeunesse de Montréal pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 concordent avec les données correspondantes du rapport financier annuel.

Suzanne Poirier
De l'ordre des Comptables agréés

Comptables agréés
Montréal, le 9 juin 2001

RESULTATS-SOMMAIRE

	Exercice courant \$	Exercice précédent \$
ACTIVITÉS PRINCIPALES		
Revenus		
Régie régionale ou ministère de la Santé et des Services sociaux	149 904 764	147 641 654
Autres établissements		387 224
Usagers	7 286 237	6 220 508
Ventes de services	3 296 029	2 546 051
Recouvrements	1 541 816	1 212 725
Autres	1 717 408	1 097 164
Total	163 746 254	159 105 326
Charges		
Salaires	83 009 322	79 174 120
Avantages sociaux	22 815 317	21 155 455
Charges sociales	11 453 389	10 447 796
Médicaments		43 041
Fournitures médicales et chirurgicales	22 379	18 581
Denrées alimentaires	2 083 940	1 906 985
Autres	44 845 685	46 359 348
Total	164 230 032	159 105 326
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) des activités principales	(483 778)	0
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Revenus		
Financement public et parapublic	526 100	779 093
Revenus commerciaux	112 493	168 268
Total	638 593	947 361
Charges		
Salaires		62 786
Avantages sociaux		10 214
Charges sociales		8 256
Autres	638 593	866 105
Total	638 593	947 361
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) des activités accessoires	0	0
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) du fonds d'exploitation	(483 778)	0

BILAN fonds d'exploitation - Exercice terminé le 31 mars 2001

	Exercice courant \$	Exercice précédent \$
ACTIF		
A court terme		
Encaisse	7 361 883	2 894 221
Débiteurs - RRSS	1 307 357	8 342 380
Autres débiteurs	1 804 041	1 888 391
Charges payées d'avance	487 816	399 168
Stocks	246 371	245 636
Créances interfonds : fonds d'immobilisations		110 543
Total de l'actif à court terme	11 207 468	13 880 339
Autres éléments d'actif	1 193 583	980 298
Total de l'actif	12 401 051	14 860 637
PASSIF		
A court terme		
Autres créditeurs	9 815 484	12 777 882
Dettes interfonds-fonds d'immobilisations	1 340 427	
Dettes interfonds - autres fonds	970	
Revenus reportés - Régie régionale	1 084 811	1 343 843
Revenus reportés - Autres	37 833	219 333
Autres éléments	22 373	7 533
Total du passif à court terme	12 301 898	14 348 591
À long terme	0	0
Autres éléments du passif	382 225	311 340
Total du passif	12 684 123	14 659 931
SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds	(283 072)	200 706
Total du passif et du solde de fonds	12 401 051	14 860 637

BILAN Autres fonds - Exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds à destination spéciale \$	Fonds en fiducie \$	Total \$
ACTIF			
A court terme			
Encaisse	5 935\$	290 562\$	296 497\$
Créances interfonds - exploit.	970\$		970\$
Total de l'actif	6 905\$	290 562\$	297 467\$
PASSIF			
A court terme			
Sommes confiées à l'établissement en fid		290 562\$	290 562\$
TOTAL DU PASSIF		290 562\$	290 562\$
SOLDE DE FONDS	6 905\$		6 905\$
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	6 905\$	290 562\$	297 467\$

L'équipe de direction des Centres jeunesse de Montréal

Directeur général

Yvon Guérard
Pierrette Lalonde (par intérim à compter de décembre 2000)

Adjoint au directeur général, Relations avec la communauté

Justo Michelena

Directeur de la protection de la jeunesse

Yves Sylvain
Denise Lalonde (par intérim à compter de janvier 2001)

Directeur des services à la jeunesse

Réjean Tardif

Directeur de la recherche et du développement

Pierre Charest

Directeur des ressources humaines

Réal Gagnière

Directrice des services administratifs

Pierrette Lalonde

Directrice du contentieux

Me Viviane Primeau

LES SITES

Cité des Prairies
12165, boul. St-Jean Baptiste
Montréal, H1C 1S4
Tél. : 881-4700

Décarie
4434, boul. Décarie
Montréal, H4A 3P2
Tél. : 485-5800

Dominique-Savio
9335, rue St-Hubert
Montréal, H2M 1Y7
Tél. : 858-2400

Mont St-Antoine
8147, rue Sherbrooke Est
Montréal, H1L 1A7
Tél. : 356-4500

Rose-Virginie Pelletier
9469, boul. Gouin Ouest
Pierrefonds, H8Y 1T2
Tél. : 421-8200

Territoires 1 et 2
Bureau Est
8135, rue Sherbrooke Est
Montréal, H1L 1A7
Tél. : 356-5300

Territoires 3 et 4
Bureau Centre-ville
1001, boul. de Maisonneuve Est
Montréal, H2L 4R5
Tél. : 896-3200

Territoire 5
Bureau Nord
1161, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, H2C 3K2
Tél. : 858-4800

Territoire 6
Site Décarie
4434, boul. Décarie
Montréal, H4A 3P2
Tél. : 485-5800

Territoire 7
Bureau Ouest
471, rue de l'Eglise
Verdun, H4G 2M6
Tél. : 362-6400

Les membres du conseil d'administration (au 31 mars 2001)

Représentants des usagers

Linda Lepage
Sandra Nyary

Représentants de la population

Régent Aubertin, trésorier
Eugénie Aw
Marie Nadeau
Jean Pealy

Représentants des fondations

Roger Dionne
Jean-Pierre Senécal

Représentants du personnel

Alain Boisvert
Françoise Hébert
Francine Lebrun

Représentants des universités

Renée Joyal
Jean Trépanier

Représentant du milieu scolaire

Johanne Dugré

Représentant du milieu de la justice

M^e Normand Bastien, secrétaire

Membres cooptés

Pierre Girard, vice-président
Louise Héту, présidente
Marcel Jean

Directrice générale par intérim

Pierrette Lalonde

LES POINTS DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES



Les Centres jeunesse de Montréal

Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

**Siège social : 4675, rue Bélanger Est
Montréal (Québec) HIT 1C2**

Production : Le service des communications
Conception : ACOR
Impression : LES IMPRESSIONS AU POINT
ISBN : 2-89218-137-2